

façon flagrante la juridiction fédérale. Au delà d'une année s'est écoulée depuis que cette loi a été mise en vigueur. On a accumulé une abondance de preuves pour établir de quelle manière elle est appliquée et jusqu'à quel point on s'en est servi pour violer les droits fondamentaux de la démocratie. D'après des statistiques que je me suis procurées de l'Union des libertés civiles de Montréal, il y a eu cinq applications de la loi du cadenas et 124 descentes et saisies, y compris deux ou trois pratiquées dans la ville de Québec. Ces chiffres ne comprennent pas les descentes et les saisies opérées en dehors des villes de Montréal et de Québec et dont on a lu le compte rendu dans les colonnes du *Star* de Montréal. Or, dans aucun cas, les personnes ou les associations mises en cause n'ont été accusées d'un délit en vertu de procédures légales ou trouvées coupables. Ces incidents se résument tout simplement à des actes de terrorisme.

Ceux qui défendent cette loi ont prétendu qu'elle est nécessaire pour supprimer une dangereuse propagande communiste ou bolchevique que l'on se garde bien de définir.

J'ai l'intention d'établir que, dans son application, on s'en est servi comme d'un instrument commode pour persécuter ceux dont les vues ne rencontraient pas l'approbation du premier ministre de la province de Québec.

Le 23 février, M. Bouchard, chef du parti libéral de la province de Québec, s'est plaint publiquement que des exemplaires de son journal *En Avant*, avaient été saisis en vertu de la loi du cadenas, au cours d'une descente à Montréal, et que la police provinciale refusait de les lui remettre. Le 23 mars, une ou des personnes inconnues, à Montréal, pénétraient dans l'appartement de John MacCormac, correspondant du *New York Times* à Montréal, dont les commentaires sur la situation dans la province de Québec avaient suscité l'amer ressentiment du premier ministre de la province. On n'a rien enlevé, mais on a examiné soigneusement les documents de M. MacCormac. La police provinciale n'a donné à ce sujet que des explications très peu satisfaisantes.

Au commencement d'avril, la police provinciale a fait une descente au bureau provincial de la Fédération du commonwealth, coopératif, examiné avec soin une série d'affiches et a donné un avertissement à l'effet que le bureau était étroitement surveillé. Le 5 février, un défilé d'automobiles portant des pancartes appuyant le boycottage des produits japonais, défilé organisé par la Fédération du commonwealth coopératif du Québec et par la Ligue de la paix et de la démocratie, a été dispersé par l'escouade anticommuniste, qui a confisqué les

[M. MacNeil.]

pancartes. Plusieurs défilés de ce genre qui avaient précédemment eu lieu n'avaient suscité aucune intervention. Il y a quelques mois, le directeur de la police de la ville de Québec, a refusé par écrit à la mission baptiste de Grande Ligne la permission de faire distribuer de porte en porte le *Nouveau Testament*. On a sommé la Mission de ne pas tenir de réunion pour la prière en commun dans des habitations particulières, sous la menace de cadenas ces habitations. Plusieurs descentes ont été opérées dans les locaux de Montréal des Amis canadiens de l'Union soviétique, à la suite de quoi on a cadennassé ces locaux. Voici ce qu'on y a saisi:

Dix exemplaires du *Saturday Night*.

Plusieurs publications de la Fondation Carnegie pour la paix internationale.

Des brochures et des affiches distribuées par la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, qui a l'agence de l'*Intourist*.

Quatre exemplaires de *Current History*, dont l'un a été rendu vu qu'il ne contenait apparemment pas d'article sur la Russie.

Quatre-vingts numéros du *New Commonwealth*.

Doze numéros de la *New Republic*.

Des brochures contenant le texte des discours prononcés par le major A. S. Hooper, de Londres, à l'Institut militaire du Canada, à Victoria.

Un appareil pour la projection de diapositives et de bandes cinématographiques.

Quatre mille feuilles de papier à lettre portant l'en-tête du World Committee of Friends of the Soviet Union, et une certaine quantité de ses enveloppes.

Des rapports des congrès pour la paix et la concorde, tenus à Londres, en 1936 et en 1937.

Une chromo encadrée de la ville de Tiflis, et une autre d'une cathédrale de Léningrad.

Ils s'emparèrent de plus du pantalon et de la menue monnaie du malheureux secrétaire.

En février 1936, à Montréal, quatre détectives se rendirent à la salle de réunion de la Church of all Nations (United Church of Canada) et y saisirent des imprimés annonçant un concert. L'on déclara alors qu'ils avaient l'intention de dissoudre ce qu'ils appelaient "la brigade internationale de Katsunoff"; ils voulaient dire évidemment l'International Brotherhood, une des œuvres religieuses que dirige le révérend R. G. Katsunoff, D.D. Or c'est là une application directe de la loi. On ne l'applique pas uniquement à ceux que l'on soupçonne de faire de la propagande communiste. Que l'on me permette de citer les noms de quelques-uns des dirigeants de syndicats ouvriers qui ont dû subir des visites domiciliaires en vertu de cette loi. Entre autres,